



## PROJET DE PROMOTION DE LA COMPETITIVITE DE LA CHAINE DE VALEUR DE L'ANACARDE (PPCA)

### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'APPUI A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTIERS LOCAUX

#### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La réforme de la filière anacarde intervenue en 2013 a permis d'accroître le volume de production de noix de cajou et hisser la Côte d'Ivoire au rang de premier producteur mondial avec une production de plus de 700 000 tonnes/an de noix brutes de cajou (NBC) depuis 2017. La quasi-totalité de la production est exportée vers les pays asiatiques notamment le Vietnam et l'Inde avec son corollaire de difficultés dont la fluctuation des prix. Pour pallier à ces difficultés, l'Etat Ivoirien ambitionne d'accroître le volume de noix de cajou transformées localement pour atteindre un taux de transformation de 50% de la production nationale à moyen terme par l'adoption de plusieurs mesures de soutien en faveur des industriels de la filière anacarde.

Ainsi, le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Groupe de la Banque mondiale ont convenu de la mise en œuvre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA) en vue d'accroître la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de l'anacarde au profit des petits producteurs et de l'industrie de la transformation du cajou.

Dans sa sous-composante 3.1 relative au développement des infrastructures post-récolte et de transformation du cajou, le projet envisage de faire la promotion des investissements industriels dont l'une des activités est l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour le développement des équipementiers locaux.

En effet, la Côte d'Ivoire compte aujourd'hui plus de 34 unités de transformation de cajou avec une capacité installée de plus 300 000 tonnes de NBC, mais le taux de transformation demeure faible (10% environ de la production totale de NBC). En outre, grâce aux mesures de soutien à la transformation initiées par le Gouvernement ivoirien, plusieurs projets (plus de 22 projets) d'installations d'unités de transformation avec une capacité totale à installer de plus 314 000 tonnes de NBC sont en cours de réalisation. Les technologies de transformations généralement utilisées sont vietnamiennes, chinoises, indiennes, italiennes, égyptiennes... Les pièces de rechange sont souvent importées de ces pays avec un impact sur le coût de transformation de la noix. Souvent les équipementiers locaux n'arrivent pas à reproduire le même prototype de pièce, et s'ils y arrivent c'est souvent à des coûts d'acquisition plus élevés.

Ainsi, la production des équipements de qualité en Côte d'Ivoire, l'acquisition à des prix +/- onéreux de la matière première pour la fabrication des pièces de rechanges emmènent les équipementiers locaux à produire du matériel de diverses fortunes. Les transformateurs n'ont d'autres choix que de privilégier diverses destinations pour la commande des pièces dont ils ont besoin. Cette situation est de nature à obérer la compétitivité des industries locales de transformation de la noix de cajou et constitue un important manque à gagner pour l'économie Ivoirienne.

Pour minimiser ces risques, le Conseil du Coton et de l'Anacarde veut renforcer les capacités des équipementiers locaux à travers la mise en place d'une plateforme afin de soutenir la transformation de l'anacarde. Il s'agira de créer les conditions favorables à une émergence des équipementiers locaux et des structures d'accompagnement dans la transformation de l'anacarde afin de mettre à la disposition des investisseurs ou transformateurs des équipements adaptés aux conditions de transformation nationale et/ou apporter leur expertise pour les prestations de service comme la maintenance.

C'est dans ce cadre que le Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA), en complément aux actions déjà initiées dans la stratégie nationale d'appui à l'industrie de transformation de l'anacarde, compte mettre en place, via le PPCA, une plateforme des équipementiers locaux pour leur permettre d'être des supports indéfectibles aux unités industrielles de transformation de l'anacarde.

Les présents termes de référence visent à définir les conditions et modalités de recrutement d'un consultant pour l'appui à l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement des équipementiers locaux.

## II. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la mission est d'accompagner la mise en place de la plateforme des équipementiers locaux et définir les stratégies de soutien aux unités de transformation de l'anacarde en termes de fabrication d'équipements de production, de maintenance, d'innovations technologiques et de disponibilité des pièces de rechange à des coûts accessibles.

## III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique, cette étude va consister à :

1. Faire l'état des lieux des entreprises de fabrication des équipements de la transformation de l'anacarde pour évaluer leur compétence et leur aptitude à satisfaire aux besoins des unités de transformation ;
2. Identifier les difficultés et contraintes des entreprises de fabrication d'équipements ou de pièces à répondre aux besoins et préoccupations des unités de transformation de l'anacarde ;
3. Proposer un mécanisme de mise en place d'un cadre de collaboration des équipementiers locaux ;
4. Proposer des mesures de soutien aux équipementiers pour répondre aux besoins des acteurs de la filière anacarde en termes de fabrication des équipements, de réduction de coût de maintenance, disponibilité des équipements et pièces de rechange ;
5. Elaborer le plan d'action de mise en œuvre des mesures de soutien et le suivi-évaluation des actions prioritaires ;
6. Réaliser un benchmark des mesures de soutien aux équipementiers et des modèles de cadre de collaboration existants

## IV. CONTENU DE L'ETUDE

L'étude va consister à :

### **1- Faire un état des lieux**

Il s'agira de faire un diagnostic technique et organisationnel des entreprises intéressées par la fabrication locale des équipements de la transformation de l'anacarde. Cet état des lieux permettra de (i) confirmer ou infirmer les informations fournies par les équipementiers, (ii) d'évaluer la capacité de production de chaque entreprise et son aptitude à l'innovation technologique, la qualité de son personnel et la qualité des prestations réalisées. Ce diagnostic pourrait s'étendre jusqu'aux clients des équipementiers en vue d'évaluer la qualité de leurs prestations et de la performance de leurs équipements.

### **2- Identifier les difficultés et contraintes des équipementiers**

Ce volet permettra de faire ressortir les raisons de l'orientation des transformateurs vers la technologie étrangère au détriment des fournisseurs locaux. Une analyse plus approfondie doit donc être faite pour faire ressortir toutes les difficultés et contraintes auxquelles les unités de transformation locale ou les investisseurs sont confrontés dans la valorisation de l'anacarde. Il s'agira d'analyser les difficultés liées à l'approvisionnement en matières premières, à la conception et fabrication des équipements, à l'usinage des pièces de rechange pour la maintenance, à l'innovation technologique, la commercialisation... Cette analyse pourrait se faire au niveau de chaque entreprise individuellement. En outre, un atelier d'échange qui réunira les équipementiers et les transformateurs locaux sera organisé pour collecter davantage d'informations pour l'élaboration de la stratégie.

### **3- Accompagner la mise en place la plateforme des équipementiers locaux**

Il existerait diverses plateformes des équipementiers en Côte d'Ivoire. Celles-ci auraient des fonctionnements qui sont définis par les membres qui la constituent. Certaines structures ont déjà initié des activités de mise en place de cette plateforme des équipementiers locaux. Les résultats sont diversement appréciés.

Dans le cadre de cette étude, Il s'agira de proposer un mécanisme de mise en place et de pérennisation de cette plateforme, afin qu'elle soit consensuelle, regroupant et rassemblant tous les acteurs et s'exprime dans la durée.

#### **4- Proposer des mesures de soutien**

Au terme de l'état des lieux et de l'analyse, le consultant réalisera un benchmark des mesures de soutien et des modèles de cadre de collaboration existants, en vue de proposer des mesures qui permettront de soutenir les équipementiers et de booster leur activité de support à la valorisation de l'anacarde. Ces mesures feront l'objet d'un plan d'action à court terme, moyen terme et long terme assorti d'un budget et d'un mécanisme de suivi-évaluation.

### **V. RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de cette étude, les résultats attendus sont :

1. L'état des lieux des entreprises de fabrication des équipements destinés à la transformation de l'anacarde est réalisé ;
2. Les contraintes et difficultés des équipementiers sont identifiées ;
3. Les mesures de soutien aux équipementiers répondant aux besoins des acteurs de la filière anacarde sont répertoriées ;
4. Le mécanisme de mise en place et de la pérennisation du cadre de collaboration des équipementiers locaux est élaboré ;
5. Le plan d'action de mise en œuvre des mesures de soutien aux équipementiers et du mécanisme de suivi-évaluation est élaboré ;
6. Le Benchmarking des mesures de soutien aux équipementiers et du cadre de collaboration est réalisé.

### **VI. DUREE DE LA MISSION**

Le délai contractuel d'exécution des tâches de la mission est de trente (30) homme jours répartis sur deux mois à compter de la date de la mise en vigueur du contrat.

### **VII. METHODOLOGIE**

Pour la conduite de la présente étude, le consultant aura à présenter d'emblée une approche conceptuelle de l'étude et la méthodologie proposée au comité de suivi qui sera mis en place à cet effet. Cette approche sera validée par ce comité à l'issue de la réunion de cadrage.

Ensuite, le consultant pendant l'étude fera des missions de terrains pour visiter les ateliers de fabrication des équipementiers. Il participera également aux ateliers d'échange à organiser entre les différentes plateformes (équipementier, transformateurs et structures d'accompagnement de la transformation de l'anacarde).

### **VIII. LIVRABLES**

Au cours de sa mission, le consultant devra mettre à la disposition du comité de suivi, les livrables ci-dessous :

- ✚ Un document de l'approche conceptuelle intégrant le plan de travail validé par le comité de suivi ;
- ✚ Un rapport provisoire de la stratégie nationale de la plateforme des équipementiers regroupant les recommandations pertinentes pour permettre aux équipementiers d'assurer pleinement leur rôle de support des unités de transformation de l'anacarde ;
- ✚ Un rapport définitif prenant en compte les observations pertinentes du comité de suivi, qui devra être disponible dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de restitution du rapport provisoire ;
- ✚ Les versions électroniques de chaque document.

Les documents seront imprimés en cinq (5) exemplaires et déposés au bureau du PPCA.

## IX. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant sélectionné aura justifié d'au moins cinq (05) années d'existence légale et avoir réalisé au moins **une mission similaire** justifiée par une Attestation de Bonne Exécution.

L'équipe du Consultant sera constituée de deux experts ayant les profils suivants :

### Un Expert Industriel

- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur (BAC+5) en Mécanique et automatisme industrielle (MAI), en électronique, électrotechnique ou un diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience de 3 ans au moins dans l'élaboration de la stratégie d'une plateforme dans un domaine bien précis ; une expérience dans l'anacarde serait un atout ;
- Avoir exercé pendant 2 ans au moins dans le domaine de la maintenance industrielle, de la fabrication d'équipements ou matériels industriels. Une fonction similaire dans le domaine de la transformation de l'anacarde serait un atout.

### Un Expert en organisation

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+4 minimum) en socio-économie, management ou équivalent ;
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience dans le domaine des appuis organisationnels ;
- Avoir réalisé une mission similaire dans le domaine de l'anacarde serait un atout.

## X. METHODE DE PASSATION

La sélection sera basée sur la Qualification des Consultants (QC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement (Version juillet 2016) mis à jour en Novembre 2017 et Août 2018

## XI. CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les candidats intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission : **présentation du consultant et de ses références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires réalisées.**

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations sûres :

- la description de la mission ;
- les prestations réalisées ;
- les références du commanditaire de la mission (Client) ;

**Les expériences spécifiques du Cabinet** pour être prises en compte doivent être obligatoirement justifiées par des Attestations de Bonne Exécution (ABE).

**Les Attestations de Bonne Exécution (ABE)** en langue étrangère doivent être obligatoirement suivies de leur traduction en langue française (sinon rejet).

**Pour chaque personnel clé** proposé les CV devront être signés de l'employé, le CV devra être accompagné de la copie du diplôme exigé et d'une copie de la pièce d'identité. Ces documents doivent être rédigés dans la langue française. À défaut d'être rédigés en langue française, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en langue française. Le profil du personnel clé demandé est un profil minimum. Tout membre du personnel ayant une qualification supérieure sera accepté pour le poste proposé.

- Toutefois, un CV se rapportant à un diplôme non valable ne sera pris en compte.
- Le nombre d'années d'expérience sera déterminé en faisant la différence entre la date d'ouverture des plis et la date de début d'activité dans le domaine concerné.

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et adressées au Directeur Exécutif du FIRCA **au plus tard le mardi 17 novembre 2020 à 10 heures 00 minute**, sous pli fermé, **en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies)**, accompagnées d'une version PDF sur support numérique, portant la mention : « **Avis à Manifestation d'Intérêt pour le Recrutement d'un consultant pour Recrutement d'un consultant pour l'appui à l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement des équipementiers locaux** » et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après :

**Secrétariat du chef de l'unité marchés et conventions du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) sis aux II plateaux 7ème Tranche Route Attoban, Rue L 155, Immeuble FIRCA, en face de la station PETRO IVOIRE 01 BP 3726 Abidjan 01, Tél. (225) 22 52 81 81/ Fax (225) 22 52 81 87.**

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat du chef de l'unité marchés et convention. L'ouverture des plis aura lieu le **mardi 17 novembre 2020 à 11 heures 00 minute** à la salle de réunion du FIRCA sise à l'adresse susvisée en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des renseignements sur la mission peuvent s'adresser au chef de l'unité marchés et conventions, à l'adresse susvisée, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h à 17h.

## **2- DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTERETS**

Le consultant doit éviter toute possibilité de conflit entre la présente mission et d'autres activités et avec les intérêts de sa société et ne doit pas être engagé pour des missions qui seraient incompatibles avec ses obligations présentes ou passées envers d'autres clients ou qui risqueraient de le mettre dans l'impossibilité d'exécuter sa tâche au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Le détail de chaque situation de conflit d'intérêt est contenu à l'article 3.17 des Directives de la Banque Mondiale relative aux règlements de passation des marchés dans le cadre de financement de projet d'investissement, édition juillet 2016.